



LA PRÉVENTION DU RISQUE SUICIDAIRE CHEZ L'ENTREPRENEUR

Philippe SEVRAIN

Psychologue du travail – PRESOA –
Saint-Quentin

Introduction / Objectifs :

La santé mentale de l'entrepreneur dans les situations difficiles est en lien avec ses spécificités et d'autres facteurs de risque dont : un contexte géopolitique tendu ; l'absence de durée légale du travail ; un patrimoine souvent engagé dans le

projet ; un profil de personnalité avec un rapport à la santé particulier.

Ce sont les raisons pour lesquelles l'association APESA 02 (Aide Psychologique des Entrepreneurs en Souffrance Aigue) a vu le jour en 2024, projet porté par le Service de Prévention et de Santé au Travail de l'Aisne et de l'Oise, des tribunaux de commerce de Saint-Quentin et de Soissons. Cette association reprend l'organisation et le modèle d'APESA France créée il y a 12 ans avec pour objectif de former des relais terrains (sentinelles) pour la prise en charge de la souffrance de ce public.

Le but d'APESA 02 est de détecter et de prendre en charge, avec 5 séances gratuites, des entrepreneurs présentant un risque suicidaire.

Méthodologie :

Plusieurs acteurs travaillent en synergie dans ce dispositif : les sentinelles, les psychologues de RMA (Ressources Mutuelle Assistance) et les psychologues du territoire de l'Aisne.

Des sentinelles issues de différents milieux (juges, greffiers, avocat, chambre de commerce et d'industrie (CCI)) sont formées par un psychologue d'APESA à la détection des signaux faibles du risque suicidaire et remplissent, avec l'accord de l'entrepreneur en souffrance, une fiche alerte à destination de la plateforme RMA.

La plateforme RMA, constituée de psychologues coordinateurs, assure une assistance téléphonique psychologique : l'entrepreneur est rappelé et orienté rapidement, temps moyen de rappel estimé à 4 heures, vers un psychologue du département pour un entretien en présentiel.

Ce psychologue sur le terrain, formé à la gestion de la crise suicidaire va prendre en charge l'entrepreneur rapidement, à proximité de son lieu de vie, de façon confidentielle et gratuite à hauteur de 5 séances, pour lui et si besoin ses collatéraux.

Résultats obtenus :

De janvier à mars 2025, il y a eu 15 entrepreneurs pris en charge par les psychologues du département.

Discussion des résultats / Conclusion :

Le contexte évoqué précédemment, la forte augmentation des procédures collectives, l'incertitude socio-économique dans de nombreux secteurs, sont, en partie, responsable de l'explosion des prises en charges réalisées. Même si nous n'avons que très peu de recul avec seulement une année d'existence, les informations recueillies auprès des tribunaux de commerce attestent de cette recrudescence.

Nous allons vers une projection de 50 prises en charge en fin d'année.

Afin d'optimiser l'efficacité de cette démarche, la formation d'autres profils de sentinelle, en dehors des tribunaux de commerce, sera réalisée dans le but de mieux détecter la souffrance aigue de ces entrepreneurs.



Pour contacter l'auteur de cette communication : celine.lamyzaluski@presoa.org